



**COMITE DU JURA**  
**FEDERATION FRANCAISE DE PETANQUE ET JEU**  
**PROVENCAL**



## **REUNION DES PRESIDENTS DE CLUBS**

**Du 29 novembre 2014**

**Présents :** 21 clubs présents+ le nouveau club de MOISSEY (invité)

**Excusé :** Amicale Pétanque Clairvalienne

**Absents non excusés :** Pétanque Bois D'Amont, Pétanque Arboisienne, Dole pétanque Club, A.S. Jeanrenaud, Pétanque Rousselande

### **Ordre du jour :**

- Calendrier hivernal 2014-2015 du boulodrome régional.
- Finalisation calendrier 2015 (dates championnats, coupes...)
- Fonctionnement du CD39.
- Commissions.
- Informations Fédérales.
- Questions diverses

La réunion débute à 9h30.

Le Président souhaite la bienvenue à toutes et tous et, en particulier, aux nouveaux clubs : MOISSEY PETANQUE et ASPTT LONS.

Le Président leur demande de se présenter. En l'absence du représentant de l'ASPTT LONS, seul M Marcelin JOBARD se plie à cet exercice. Le CD39 lui assure tout son soutien.

Paulo DE BASTOS ajoute : « Au cours de cette matinée, nous allons étudier l'ordre du jour qui vous a été transmis par le Comité Départemental.

Ce moment doit aussi être un moment d'échange et, au fur et à mesure de cette réunion, n'hésitez à prendre la parole.

Tout à l'heure, comme l'an dernier, nous ferons le tour de chaque commission et vous pourrez ainsi questionner leur responsable. Vous pourrez aussi, au préalable, me poser toutes vos questions.

### **1) Calendrier hivernal 2014-2015 du boulodrome régional** **Finalisation calendrier 2015 (dates championnats, coupes...)**

Bien que ces deux calendriers aient fait l'objet d'une répartition des championnats et concours dans le cadre des réunions de districts, la majeure partie du temps dévolu à la réunion des Présidents a été consacrée à leur relecture et ajustements concernant leur programmation.

Des W.E. restaient disponibles sur la période hivernale, notamment sur les mois d'octobre, novembre décembre. Certains clubs ont décidé d'utiliser ces dates en organisant des concours au boulodrome régional. Compte tenu de l'affluence de participation constatée récemment sur ces périodes, ces clubs ne devraient pas regretter le choix qu'ils ont fait.

Le 15 février 2015 le club de PASSENANS s'est porté volontaire pour co-organiser la journée « féminines » avec la commission « féminines » du CD 39. Merci au club, qui déjà, a organisé cette journée ces 3 dernières années.

### **Le jeu provençal :**

Les clubs de BLETTERANS et de MOREZ auront respectivement à organiser le championnat Jura tripléte et le championnat doublette les 28 et 29 mars pour le premier et les 6 et 7 juin pour le second. Ces deux clubs ne disposent pas chez eux de l'espace nécessaire à leur organisation, (20 jeux en triplétes et 40 en doublettes). Ils sont donc contraints d'utiliser le boulodrome régional. Cependant, le Président De Bastos met en garde ces deux clubs sur les difficultés à jouer au provençal au boulodrome, difficultés liées essentiellement à la nature des terrains qui rendent la pratique extrêmement complexe. Il demande si deux autres clubs, disposant de terrains en nombre suffisant et relativement adaptés au jeu provençal, peuvent relayer l'organisation de ces championnats ou d'offrir aux clubs de BLETTERANS et de MOREZ la possibilité de les organiser sur leur site.

Aucun club ne s'étant proposé, ces deux championnats seront donc organisés au boulodrome de BANS/MONT SOUS VAUDREY

## **2) Fonctionnement du CD 39 :**

Le Président aborde la problématique vécue par plusieurs clubs cet été, et qui concerne la baisse sensible de la participation des joueurs dans les concours officiels. Il indique que la suppression de la licence sportive temporaire ne peut pas, à elle seule, expliquer cette baisse et qu'il faut bien évidemment ne pas perdre de vue les difficultés engendrées par le contexte économique actuel, qui elles aussi freinent la participation des joueurs : trop de concours entraînent des frais ... et tuent les concours.

Cependant, afin de récupérer les personnes non licenciées qui venaient chaque année participer aux concours en prenant une licence temporaire, le Comité Départemental propose la mise en place de concours spécifiques durant la période juillet-août. Afin de les différencier des autres concours, il a fallu leur trouver une appellation. D'aucuns parlaient de concours propagande, mais en aucun cas on ne peut les baptiser ainsi : un concours propagande doit être organisé impérativement en parallèle d'un concours national.

Après avoir sollicité l'avis de notre fédération nationale, l'appellation choisie par le CD 39 est « Concours découverte ». Ces concours pourront s'organiser par les clubs uniquement sur la période juillet et août. Ils bénéficieront de l'agrément du Comité départemental et pourront accueillir indifféremment des personnes licenciées et/ou non licenciées. Afin d'éviter les doublons, le Président indique qu'il accordera qu'un seul agrément par jour. De même, afin de protéger les clubs affiliés, il refusera de donner tout agrément à des associations diverses non affiliées qui souhaiteraient organiser un concours le même jour où un club affilié en organiserait un, et ce, sur l'ensemble du territoire du Jura.

Sur le plan de l'assurance, ces concours jouissent de la couverture MMA dès lors qu'ils sont organisés par des clubs affiliés, y compris pour les personnes non licenciées.

### **Remarque importante :**

Les concours « découverte » sont organisés sous la responsabilité du Président. Ce dernier doit donc veiller à se prémunir et veiller à sa bonne organisation :

- Le montant des inscriptions ne doit pas dépasser celui indiqué par la fédération.  
**La dotation ne peut se faire en lots.**
- La buvette, souvent source de conflits, devra faire l'objet d'une organisation bienveillante mais surtout responsable.
- Veiller également à désigner un jury et afficher sa composition. Le Président souligne que les membres du Jury doivent être des personnes compétentes ayant une parfaite connaissance du règlement des jeux et capables de rédiger, si besoin, un rapport circonstancié.
- Bien que ces concours bénéficient d'un agrément du CD 39, la contribution d'arbitres officiels est rendue caduque par le fait de la participation de personnes non licenciées. C'est donc au président lui-même qu'il incombe d'assumer l'organisation des jeux ou de désigner une personne « mesureur de points ».
- **Dans le cas où les organisateurs auraient connaissance d'un joueur suspendu, ils devront refuser son inscription au concours. (Pour info : la liste des joueurs suspendus est accessible sur le site du CD 39).**

Monsieur CANIOTTI pose le problème de la gestion du comportement de personnes non licenciées qui seraient à l'origine d'un conflit. Le Président indique que le seul recours pour le Président du club organisateur serait de faire appel à la force publique et éventuellement de porter plainte

### **3) Les Commissions et Informations Fédérales :**

Compte tenu de l'heure tardive, (12h15), le Président propose que ces deux points soient abordés cet après midi dans le cadre de notre Assemblée Générale.

### **4) Questions diverses :**

- Michel BOURGEON sollicite l'aide de personnes ou celle d'un club support pour l'organisation du Marathon Jeunes qui se déroulera le dimanche 8 février 2015 au boulodrome régional de BANS/MONT SOUS VAUDREY. Sa demande n'a pas trouvé écho sur le moment.... Mais lors du repas de midi, quelques personnes du club de MONT SOUS VAUDREY lui ont assuré leur concours.
- La commission des arbitres organisera le 13 décembre prochain à 9h00, dans les locaux de l'ABJ LONS, une matinée préparatoire à l'examen d'arbitre qui aura lieu le 18 janvier 2015. D'ores et déjà les personnes suivantes se sont inscrites à cette matinée :
  - Henriette MARCHAL, Martine PERNOT de Sellières
  - Fabien CHARRIERE d'Arinthod
  - Jérémie MENIS d'Orgelet
  - Fabian KEIGNAERT, Benoît FISTEBERG de la Gouriboule
  - Marcelin JOBART et ROUX de Moissey
  - Jean-Paul ROSSIGNOL
  - Il y aurait une personne de Clairvaux et de Saint-Claude ?

Il est 12h30. Le Président lève la séance et invite les participants à la pause méridienne.